

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni le Jeudi 1^{er} février 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

58 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°24

59 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°25

Nombre de membres représentés : 5

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND (à partir de la délibération n°25)
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON

CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Emmanuel	LOMBARD
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	BUCHE

Délégués représentés :

Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian FRISON ROCHE	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Edouard MEUNIER
Séverine VIBERT	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Jean-Claude SIBUET BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Michel CHEVALLIER

Fatiha BRIKOU AMAL a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : Ressources Humaines – Mutualisation de services avec le SISARC – Mise à disposition du Pôle administratif - Avenant n° 4 à la convention

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère est membre du SISARC.

Sur les fondements de l'article L.5721-9 du CGCT, les services d'une collectivité membre ou d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'un syndicat mixte – ou inversement - pour l'exercice de ses compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Par délibération du 15 novembre 2018, le Conseil Communautaire approuvait le renouvellement de la convention entre la CA Arlysère et le SISARC pour la mise à disposition du Pôle administratif pour les années 2018-2021.

Par délibération du 12 décembre 2019, le Conseil Communautaire approuvait l'avenant n°1 à la convention de mutualisation modifiant les frais facturés au SISARC, au vu de l'augmentation de la charge de travail du Pôle Administratif.

Par délibération du 24 mars 2022, le Conseil Communautaire approuvait l'avenant n° 2 à la convention de mutualisation modifiant la quotité des charges de personnel et frais assimilés du Pôle administratif.

Par délibération du 6 avril 2023, le Conseil Communautaire approuvait la prolongation, par avenant, de cette convention de mutualisation pour l'année 2023.

Le SISARC a procédé, au 1^{er} septembre dernier, au recrutement de son responsable administratif et financier. Afin de poursuivre la prise de poste de l'agent et la passation des dossiers de marchés publics, il est proposé de poursuivre la mise à disposition pour une durée de 6 mois de la convention de mutualisation de services.

Il convient, ainsi de signer un nouvel avenant à la convention permettant de :

- Modifier les services mis à disposition. Désormais seul le service commande publique sera mis à disposition du SISARC.
- Prolonger jusqu'au 30 juin 2024 ladite convention.

Les montants refacturés au SISARC seront donc à compter de 1^{er} janvier 2024 établis comme suit :

- les charges de personnel :

Service	Libellé grade	Quotité % ETP	Coût mensuel masse salariale
Commande Publique	2 agents catégorie C	25 %	1 000 €
		Coût avenant – 6 mois	6 000 €

- les autres frais de fourniture et contrats de service rattachés à hauteur : 500 €

Les autres clauses de la convention de mutualisation restent inchangées.

Cette question a été présentée au Comité social territorial du 19 janvier 2024 et a reçu un avis favorable.

François RIEU se déporte du vote de la délibération et des débats préalables.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n° 4 à la convention de mutualisation avec le SISARC, dont le projet est joint en annexe et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Fatiha BRIKOU AMAL



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD